

Bilan annuel 2014



Application de l'arrêté préfectoral du 3 mars 2008

Mesures compensatoires mises en
oeuvre par l'Agence ITER France
(CEA)



24 octobre 2014



AGENCE  ITER FRANCE

SOMMAIRE

I - LA GOUVERNANCE	P 6 - 7
II - LES PLANS DE GESTION	P 7 - 10
III - ACQUISITIONS FONCIERES	P 11 - 13
IV – PROGRAMME DE SENSIBILISATION DU PUBLIC	P 14 – 17
ANNEXES	P 18 - 25

PREAMBULE

Les quatre mesures compensatoires mises en œuvre par l'Agence Iter France (CEA), telles que prescrites par l'arrêté du 3 mars 2008, couvrent quatre domaines d'application :

- **La gestion conservatoire et durable** de surfaces d'habitats naturels de haute valeur biologique proches ou dans l'enveloppe du site ITER **sur 1200 hectares** pendant 20 ans et la définition d'un statut juridique approprié (inaliénabilité). La mise en œuvre des actions du plan de gestion, initiée en 2013 s'est poursuivie en 2014.
- **L'acquisition foncière (480 ha)** en vue de la préservation pérenne et de la gestion conservatoire d'un espace forestier à très haut intérêt patrimonial. **Plus de 80 % de l'objectif d'acquisition fixé devrait avoir été atteint en 2014** avec des acquisitions supplémentaires d'une cinquantaine d'hectares **portant la surface totale à 392 ha d'espaces acquis ou en cours d'acquisition** à Ribiers dans les Hautes Alpes (05), à Saint-Vincent-sur-Jabron dans les Alpes de Provence (04) et à Mazaugues dans le Var (83). Les démarches se poursuivent afin de répondre aux autres prescriptions relatives aux acquisitions foncières : définition et mise en œuvre des actions de gestion sur une durée de 20 ans ; mise en place de l'outil réglementaire visant à garantir la pérennité de la mesure compensatoire sur le très long terme (régime forestier et réserve biologique forestière dirigée ou séries d'intérêt écologique), réalisation d'inventaires scientifiques, mise en oeuvre du premier plan de gestion, convention avec un organisme habilité en matière de gestion d'espaces naturels.
- **La thèse.** La thèse « les mesures compensatoires pour la biodiversité, conception et perspectives d'application » a été soutenue par Baptiste Regnery le 23 septembre 2013.
- **La mise en œuvre d'un « programme permanent d'information et de sensibilisation du public** portant sur les enjeux de la biodiversité forestière. Près de 8 000 scolaires ont été accueillis dans le cadre du programme pédagogique, en particulier sur le parcours « biodiversité » à Cadarache, durant l'année scolaire 2013-2014.

Le 15 janvier 2014, le bilan des actions mises en œuvre de 2008 à 2013, sous l'égide du comité de suivi et de pilotage co-présidé par Yves Lucchesi, sous-préfet d'Aix-en-Provence (depuis janvier 2010) et Hervé Le Guyader (professeur à l'université Pierre et Marie Curie), a été transmis au préfet de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône. Il est disponible sur le site internet de l'Agence ITER France (http://www.itercad.org/images/actualites/2013/2013_bilanbiodiversite.pdf).

Sur la base des orientations fixées lors de la dernière réunion de ce comité qui s'est tenue le 7 décembre 2013, à Cadarache, un bilan annuel du suivi des actions réalisées en 2014 est présenté ci-après.

I - LA GOUVERNANCE

L'organisation mise en œuvre à partir de 2014 instaure un double suivi :

- Au niveau régional, par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) représentée Robin Rolland du pôle protection et gestion de la nature et adjoint au chef de l'unité biodiversité, service biodiversité, eau et paysages ;
- Au niveau local par un comité de suivi co-présidé par la DREAL et le maire de chaque commune concernée par les acquisitions foncières réalisées par le CEA.

Sur la base des préconisations fixées le 7 décembre 2013, le suivi des actions est réalisé par :

- **La DREAL : une réunion annuelle** entre l'Agence Iter France et la DREAL permet de faire la synthèse des actions de mise en œuvre des mesures prévues à l'arrêté préfectoral sur le long terme : plan de gestion 1 200 ha, acquisitions foncières et plans de gestion des espaces acquis, programme de sensibilisation du public

Cette réunion a eu lieu le 22 octobre 2014 dans les locaux de la DREAL avec Robin Rolland, représentant du pôle protection et gestion de la nature et adjoint au chef de l'unité biodiversité, service biodiversité, eau et paysages pour la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

En outre, des échanges informels et permanents entre l'Agence ITER France et la DREAL permettent d'assurer un suivi très opérationnel et régulier des actions réalisées tout au long de l'année.

- **Le comité de suivi du site** : mis en place pour chaque site acquis par le CEA dans le cadre des mesures compensatoires, ce comité créé au plus près de chaque site permet d'associer les communes, les propriétaires, l'administration, les acteurs locaux impliqués dans des plans de gestion (commune, parcs naturels, conseils généraux...) et les gestionnaires. Pourront assister aux réunions les membres du Comité de biodiversité tel que mis en œuvre de 2008 à 2013 qui souhaitent continuer à apporter leur contribution scientifique dans la mise en œuvre des mesures compensatoires sur le long terme. Un point général d'information sur la mise en œuvre des deux mesures compensatoires relatives au plan de gestion sur 1 200 ha et au programme de sensibilisation du public est systématiquement inscrit à l'ordre du jour de chaque comité de suivi de site.

Compte-tenu de la finalisation des actes d'acquisition des terrains implantés sur la commune de Ribiers, le premier comité de suivi a pu être mis en place le 9 décembre 2014 en mairie de Ribiers.

- **Le comité de suivi des « Hauts de Ribiers »**

Missions

Les missions du comité de suivi des « Hauts de Ribiers » concernent la mise en œuvre :

- du plan de gestion sur l'espace naturel acquis par le CEA (118 ha) en 2011 et 2012 durant 20 ans,
- de l'animation foncière en vue de compléter la propriété pour réduire autant que possible son morcellement.

Composition

Sur proposition et approbation de la DREAL et du maire de la commune de Ribiers, ce comité est composé :

- Du représentant du pôle protection et gestion de la nature et adjoint au chef de l'unité biodiversité, service biodiversité, eau et paysages pour la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Robin Rolland),
- Du maire de Ribiers (Gérard Nicolas),
- Du conseiller général du canton de Ribiers (Albert Moullet) ou son représentant,
- D'un représentant du conseil général des Hautes Alpes (Annie Joubert),
- Du directeur du parc naturel régional des Baronnies Provençales ou son représentant,
- Du directeur du Syndicat mixte espaces et randonnées (Florent Besses) ou son représentant,
- D'un représentant du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (Emmanuel Cosson),
- Du directeur de l'Agence ITER France (Jérôme Pamela) ou son représentant,
- Du directeur départemental des territoires ou son représentant,
- Du responsable de l'Office national des forêts en charge de l'application du plan de gestion et du régime forestier ou son représentant.

La co-présidence de cette instance est assurée par Robin Rolland (DREAL) et Gérard Nicolas (maire de la commune).

Le secrétariat général du comité de suivi est pris en charge par l'Agence ITER France.

Le comité pourra faire appel autant que de besoin à des experts spécialisés et à toute personne susceptible d'éclairer son avis.

Outre la mise en œuvre des actions de préservation définies dans le plan de gestion sur la propriété des Hauts de Ribiers, un point d'information sur le plan de gestion sur 1 200 ha d'espaces naturels à Cadarache et le programme de sensibilisation du public est prévu.

- **Les comités de suivi de St Vincent-sur-Jabron et Mazaugues**

La constitution des comités de suivi pour les sites de St Vincent-sur-Jabron (131 ha acquis en 2013 + 38 ha en cours d'acquisition) et de Mazaugues (105 ha en cours d'acquisition) pourra être effective dès que les actes d'acquisition auront été dûment finalisés sur le plan administratif.

II - LES PLANS DE GESTION

- **1) Site 1200 ha Cadarache**

L'année 2014 a vu la poursuite des actions engagées en 2013 dans le cadre du plan de gestion approuvé en 2013_ (<http://www.itercad.org/mesures.php>).

Les actions relatives aux études des habitats et aux arbres réservoir de biodiversité prévues dans le plan de gestion ont été couvertes respectivement par les sociétés Biodiv et Office national des forêts) comme présenté ci-après :

- **Par une commande à la société Biodiv :**
 - **Action 1.1** : *description des habitats naturels de faciès ouvert*. Action réalisée à 100%.
 - **Action 5.2** : *flore remarquable des milieux rivulaires – inventaires et suivi d'habitat*. Action réalisée à 20 % (action pluriannuelle à renouveler 4 fois).

- **Action 7.4** : *inventaire de la flore envahissante.*
Action réalisée à 50% (inventaire et élaboration du programme de restauration. Il reste à engager, la mise en œuvre du programme de restauration en 2015. Cette action apporte une contribution au plan national sur les espèces envahissantes.
Le rapport d'étude de la société Biodiv transmis en février 2014 est téléchargeable sur le site www.itercadarache.org (<http://www.itercad.org/mesures.php>).

- **Par une commande à l'Office National des Forêts :**

- **Action 2.1** : *Entomofaune saproxylique - marquage à la griffe des ARB porteurs et des ARB classe 3 et 4.* Action réalisée à 25 % (l'action comprend également un deuxième marquage au bout de 10 ans et un suivi tous les 5 ans).
- **Action 2.3** : *Entomofaune saproxylique - mise en place des corridors écologiques permettant aux populations d'essaimer vers des habitats propices.* Action réalisée à 30% environ (l'action comprend également deux autres opérations de génie écologique au bout de 7 et 13 et 3 opérations de suivi, la première au bout de 6 ans).
- **Action 8.2** : *Herpétofaune – mise en place de blocs calcaires pour gîtes et hivernage.* Action réalisée à 100%
- Rapport d'intervention de l'ONF à télécharger sur le site www.itercadarache.org (<http://www.itercad.org/mesures.php>).

Marquage des ARB et création des corridors dans la forêt à Cadarache (plan de gestion 1 200 h)



- **Par une commande à l'Office National des Forêts associé au Groupe Chiroptères de Provence :**

- Actions liés aux chiroptères
 - **Action 3.1** : *Identifier les corridors écologiques et les connections entre les populations de chiroptères*
 - **Action 3.2** : *Inventorier les populations de chiroptères*
 - **Action 3.3** : *Définir la structure des habitats des chiroptères à forte patrimonialité sur les 1 200 ha*
 - **Action 3.8** : *Expertise et entretien des nichoirs artificiels.*

Compte tenu de l'étendue de la mission et du temps de préparation du cahier des charges (ONF – printemps 2014) ainsi que du plan de charge des bureaux d'études concernés, il n'a pas été possible de lancer le travail en 2014. Les premières investigations seront conduites au printemps 2015 pour un rendu à la fin de l'automne 2015. Cette mission couvrira environ le tiers des actions du plan de gestion destinées aux chiroptères.

- **Par une commande à contractualiser en novembre 2014 :**

- **Action 1.2.1** : *mosaïques des milieux naturels – débroussaillments.*

En fonction des préconisations formulées en 2013-2014 par la société Biodiv dans le cadre de l'action 1.1 (*Description des habitats naturels de faciès ouvert*), l'ONF a identifié une surface d'environ 7.3 ha à débroussailler. Les travaux sont prévus d'être réalisés avant la fin de l'année 2014. Une fois ces travaux réalisés, l'action sera couverte à 50 %.

▪ **2) Plan de gestion du site Les Hauts de Ribiers**

Suite aux études d'inventaire réalisées à partir de 2011, le plan de gestion du site Les Hauts de Ribiers a été élaboré en 2013. Présentés au conseil municipal le 8 octobre 2013, ses objectifs principaux ont également été présentés aux membres du comité de biodiversité dans le cadre de la réunion du 5 décembre 2013 indiquant les principaux enjeux écologiques (création d'îlots de sénescence sur plus de la moitié des surfaces forestières et de vieillissement, réouverture de milieux, gestion des espèces envahissantes...).

Une réunion avec deux experts, Emmanuel Cosson (membre du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et du groupe des chiroptères de Provence) et Aline Salvadon du parc régional du Luberon) a été organisée le 28 mars 2014 dans les locaux de l'Agence ITER France.

Elle a conduit à introduire une démarche expérimentale en introduisant deux types de sylviculture qui seront mises en œuvre au printemps 2015 :

- coupe par parquets de 0,5 ha,
- sylviculture de type « jardinée ».

Les échanges ont également concerné la stratégie relative aux îlots de vieillissement où aucune intervention n'aura lieu durant les 20 ans de mise en place du plan de gestion. L'échange a également conduit à retirer l'action consistant à créer des relais sylvigénétiques pour les arbres réservoirs de biodiversité : à l'instar des coupes têtards qui résultaient des pratiques agro-pastorales, cette action qui consistait à accélérer les effets d'accélération de vieillissement des arbres et à les mesurer n'a pas été jugée pertinente pour les Hauts de Ribiers. Il a également été convenu que des conventions pourraient être mises en place avec des spécialistes de sorte à leur donner un droit d'accès aux espaces naturels du CEA pour leur permettre de réaliser des recherches propres et ainsi participer à un enrichissement des connaissances régionales.

Par ailleurs, les actions prévues en application du statut défini par le régime forestier (statut de protection) ont été définies par l'ONF en cohérence avec les objectifs du plan de gestion des Hauts de Ribiers piloté par l'AIF. La mise en œuvre des premières actions du plan de gestion est prévue en 2015.

Le compte-rendu de la cette réunion du 28 mars 2014 est présenté en annexe.

• **3) Plan de gestion du site de St Vincent-sur-Jabron**

La convention cadre AIF/ONF/CEN-PACA/CERPAM/éleveurs en présence de la mairie et de la DREAL a été signée le 27 novembre 2013. Elle fixe le rôle et les objectifs partagés par chaque partie.

Une réunion s'est également tenue le 17 avril 2014 avec des représentants de la mairie de St-Vincent-sur-Jabron et le président de la société de chasse communale pour discuter des modalités du maintien du droit de chasse sur les espaces acquis par le CEA.

Depuis 2012, le recueil des données environnementales existantes sur les sites de Saint-Vincent-sur-Jabron se poursuit avec les acteurs impliqués sur ces sites (respectivement CEN PACA, ONF, conseil général des Alpes de Haute Provence, commune,...) dans le cadre de la convention de gestion du site signée par l'ONF, CEA et CEN et en vue de déterminer les éventuels inventaires complémentaires qui devraient être réalisés pour élaborer le plan de gestion de ce site.

La priorité concerne l'élaboration d'une carte des habitats durant le premier semestre 2015 sur la base des résultats d'études déjà réalisées.

L'Agence ITER France est favorable à la poursuite des actions engagées par la mairie en vue de la publication d'un arrêté biotope centré sur la préservation des arbres anciens également appelés arbres réservoirs de biodiversité. Cette démarche qui a impliqué la DREAL depuis deux ans a également conduit à la mise en place d'une convention entre la commune et le conservatoire des espaces naturels (CEN). L'Agence ITER France continue de suivre avec intérêt l'évolution de ce dossier dans le cadre d'une stratégie de cohérence environnementale à l'échelle du territoire.

- Plan de gestion du site de Mazaugues

Dès que le processus d'acquisition sera finalisé (objectif décembre 2014), une convention cadre impliquant la mairie, l'Agence ITER France, le conseil général du Var, le futur parc naturel régional de la Sainte Baume et l'ONF sera signée sous l'égide de la DREAL. Cette convention définira les principes de mise en gestion commune des espaces appartenant à la commune, au conseil général (espaces naturels sensibles), à l'Etat (gestion ONF) et au CEA en intégrant les usages locaux (comme le droit de chasse).

Au cours du premier trimestre 2015, les trois prochains objectifs concernent :

- la signature de la convention,
- la demande de classement en régime forestier,
- la mise en place du comité de suivi du site.

La démarche engagée depuis 2013 se poursuit pour associer les différents propriétaires et mettre en commun les données naturalistes et les plans de gestion existants dans une démarche cohérente (zones Natura 2000, trames vertes et bleues, charte forestière territoriale).

Au cours du deuxième semestre 2015, les objectifs fixés visent :

- une revue de toutes les études collectées auprès de tous les partenaires pour fixer les priorités lors d'une réunion d'une commission scientifique ;
- préparation du plan de gestion de manière concertée (objectifs, actions, calendrier, budget) en vue de la réalisation d'inventaires complémentaires en 2016 ;
- approbation du plan de gestion élaboré et préparation des actions qui seront réalisées en 2016.

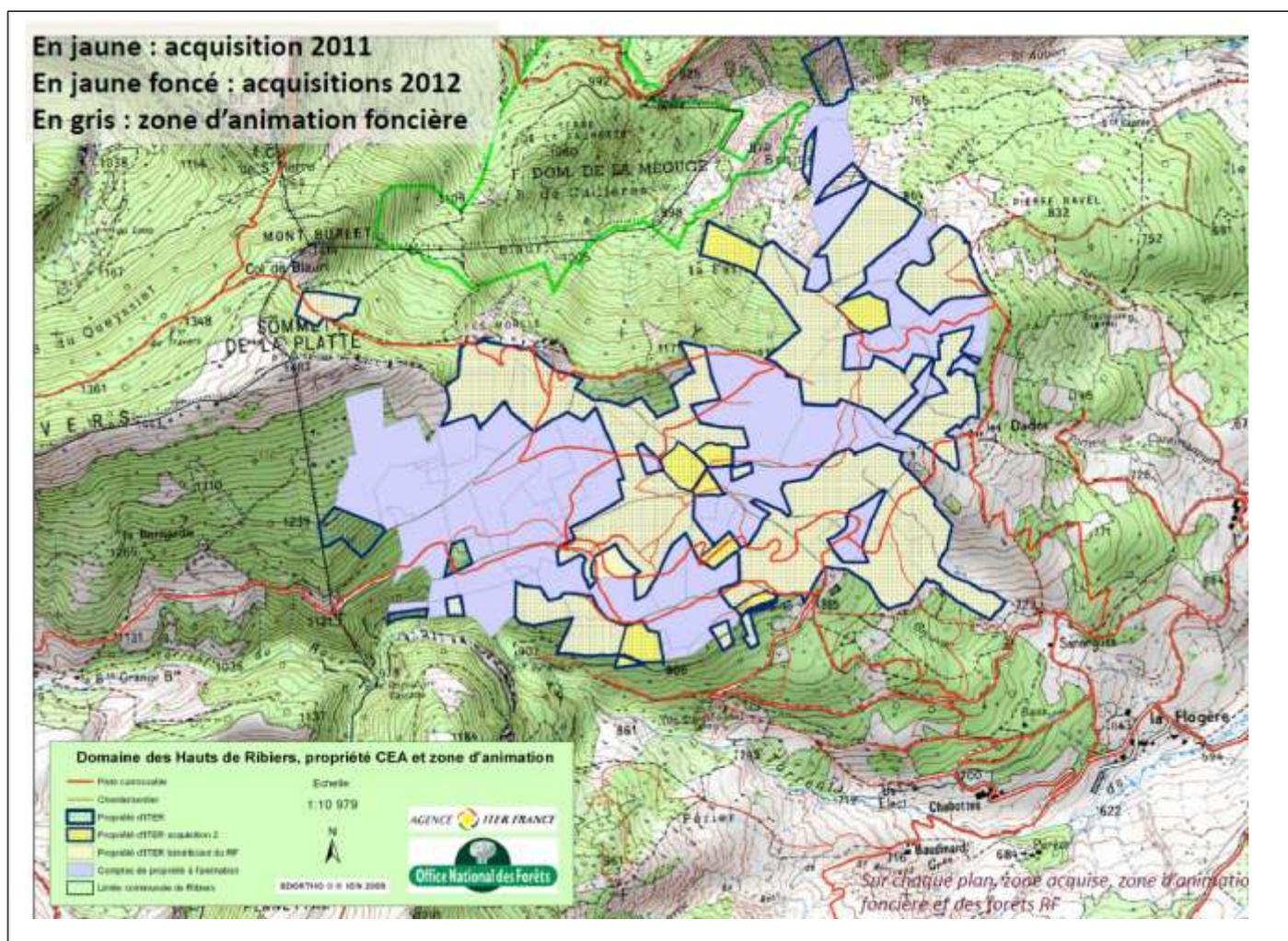
III - ACQUISITIONS FONCIERES

Sur la base d'études de caractérisation, d'études bibliographiques et de visites de site, trois sites ont été acquis ou sont en cours d'acquisition au titre des mesures compensatoires pour une surface totale de **392 ha en octobre 2014 (+ 51 ha en 2014)** :

- **RIBIERS**

- **118 ha** ont été acquis sur la commune de **Ribiers** (05) constitué à 55 % de milieux forestiers et 45 % de milieux ouverts ; l'enjeu de réduction du morcellement de propriété reste prioritaire pour les années à venir. Aucune proposition d'acquisition de parcelles complémentaires n'a été enregistrée en 2014.

Carte des parcelles acquises sur la commune de Ribiers



▪ ST VINCENT-SUR-JABRON

- **131 ha** ont été acquis sur la commune de **St Vincent-sur-Jabron (04)** caractérisés par des conditions forestières variées (chênaie pubescente, secteurs denses, micro-clairières et une grande richesse d'arbres réservoirs de biodiversité (400 à 450). Un espace supplémentaire de **38 ha est en cours d'acquisition** dans le cadre d'un processus d'échanges de parcelles engagé sous l'égide de la Safer depuis janvier 2014 avec un propriétaire mitoyen.

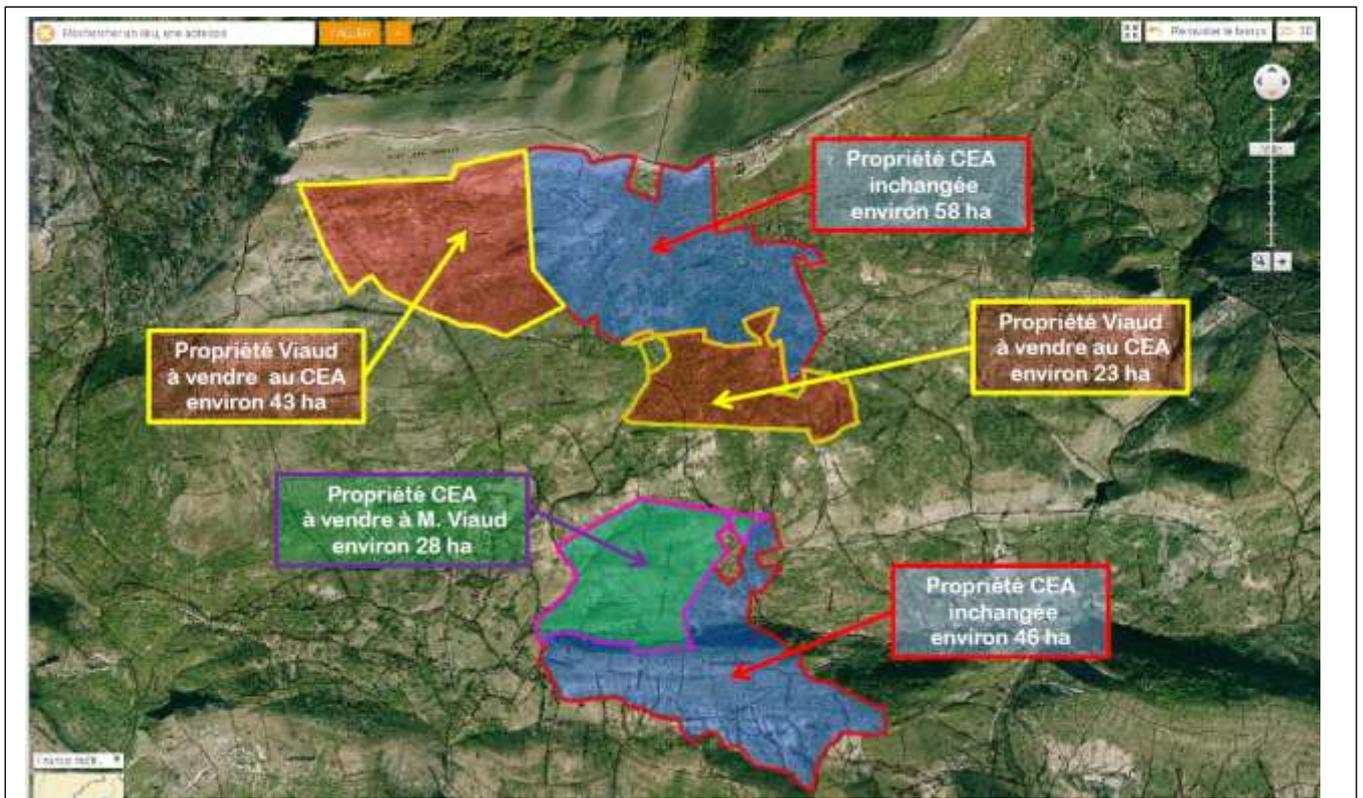
Cet échange permettra de renforcer la valeur patrimoniale de la propriété CEA, les parcelles visées abritant de nombreux arbres réservoir de biodiversité propices à l'accueil d'insectes saproxyliques dans la zone de cohérence environnementale.

Les discussions engagées depuis plus d'un an visent à :

- obtenir une rétrocession de terrains propices à l'exploitation agricole proches de sa ferme situés au nord et à l'ouest du GR, **pour le propriétaire mitoyen** ;
- augmenter la propriété du CEA côté nord avec une acquisition d'une zone très forestière au sud (au nord-est de « Peyrachon » sur le cadastre) et à étendre la propriété vers l'ouest sous la ligne de crête (« les clots » sur le cadastre), **pour le CEA**.

L'achèvement de ce processus d'échanges de parcelles à St Vincent-sur-Jabron conditionne l'engagement de nouvelles études environnementales sur le site ; les actes d'acquisition devraient être finalisés en décembre 2014.

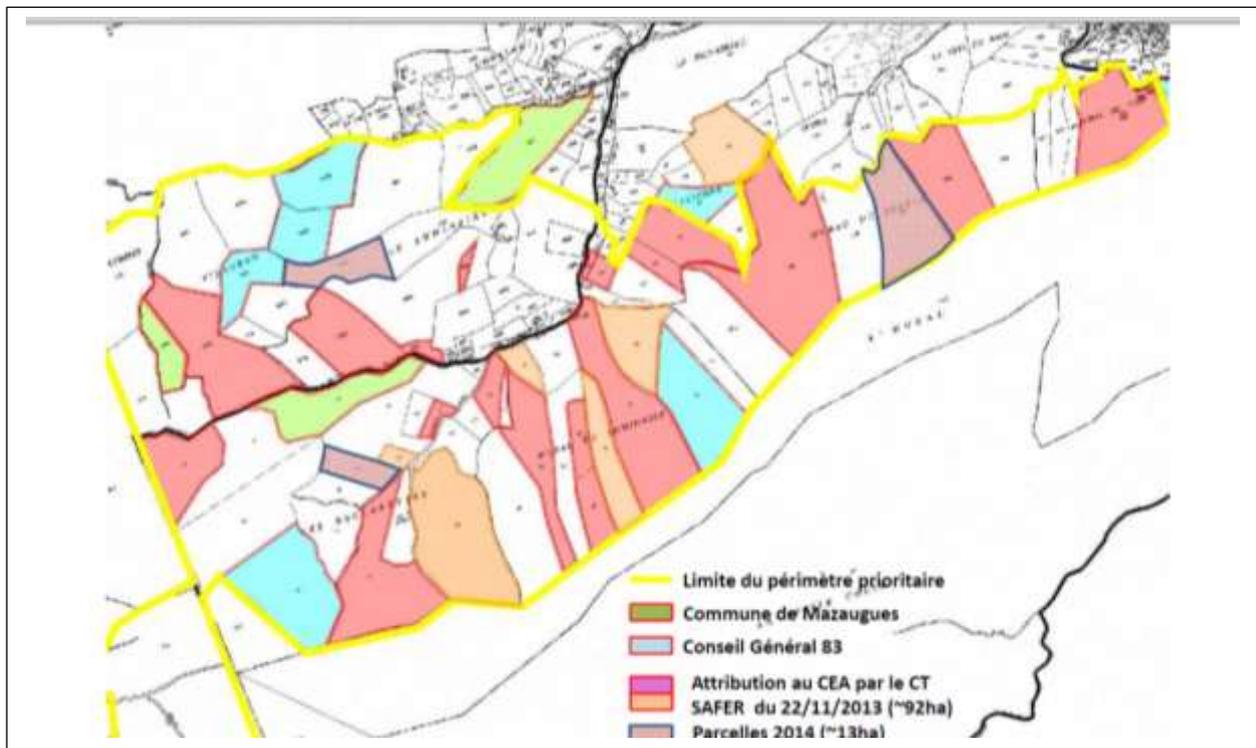
Processus d'échange de parcelles entre M. Viaud et le CEA sur la commune de Saint-Vincent-sur-Jabron



▪ MAZAUGUES

105 ha sont en cours d'acquisition sur la commune de **Mazaugues** (Var) dont 92 ha de promesses recueillies par la SAFER en 2013 et 13 ha en 2014 ; les parcelles sont comprises dans le vallon de l'Herbette qui abrite une dizaine d'habitats d'intérêt communautaire.

Carte des parcelles en cours d'acquisition à Mazaugues



▪ L'ANIMATION FONCIERE

En poursuivant l'animation foncière mise en œuvre avec la Safer, l'objectif consiste à poursuivre les acquisitions sur ces trois sites à hauteur de 88 ha au cours des prochaines années.

IV – PROGRAMME DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

L'accueil de scolaires (classes primaires, collèges et lycées) dans le cadre du programme de sensibilisation du public constitue un axe majeur. Durant l'année 2013-2014, ils ont été près de 8000 à avoir bénéficié du programme défini :

- Ateliers pédagogiques (observation et recensement des espèces, carte des écosystèmes, jeu des interdépendances),
- Sensibilisation aux enjeux de limitation et d'atténuation des impacts (calcul de l'empreinte écologique),
- Parcours de biodiversité qui repose sur une application téléchargeable sur Ipad permettant aux élèves et aux étudiants de disposer du contenu pédagogique avant et après leur visite à Cadarache.

Le concours Arborium : première édition en 2014

Avec le concours de l'ONF et du Centre permanent pour l'information sur l'environnement Cpie Alpes-Provence, l'Agence ITER France a lancé un concours scolaire Arborium très apprécié des enseignants. A travers ce concours interscolaire, l'Agence ITER France offre aux élèves des écoles primaires de la région la possibilité d'inscrire les défis environnementaux d'ITER dans une dimension pédagogique et ludique. Il s'agit d'impliquer les élèves dans un projet pédagogique qui fait appel aux sciences du vivant, à la géographie, aux mathématiques, à l'instruction civique... Il met en relief la polyvalence des thématiques abordées (écologiques, sociales, économiques, éthiques) et encourage une approche transversale et créative.

Le programme de ce concours a été élaboré en concertation avec les membres du jury :

- Jeanine Marino-Brochier (France Nature Environnement et membre de la Commission locale d'information ITER),
- Jean-Michel Aguillon, Centre permanent d'information sur l'environnement (Cpie Alpes-Provence),
- Elsa André, Office national des forêts (ONF).

Le concours est organisé en deux étapes :

- la première concerne la réalisation d'un travail en équipe avec l'enseignant sur la biodiversité identifiée à l'échelle de leur école et/ou de leur commune. Ce travail consiste à réaliser un dossier et un poster qui a été présenté par les élèves l'après-midi devant les membres du jury.
- la deuxième consiste en un jeu de piste sur le parcours de biodiversité jalonné d'une série d'énigmes à résoudre station après station.

Objectifs pédagogiques d'Arborium :

- Soutenir le programme scolaire des écoles élémentaires sur le thème de la biodiversité ;
- Sensibiliser les jeunes dans leurs gestes quotidiens, approfondir leurs connaissances sur la biodiversité et appréhender les liens entre les différentes espèces animales et végétales ;

- Informer les élèves sur les mesures compensatoires mises en place dans le cadre des aménagements du site ITER ;
- Concrétiser les connaissances des élèves en leur proposant un atelier ludo-éducatif en amont avec leur classe et le jour du concours.

Candidatures 2014

Quatre écoles primaires se sont qualifiées : ci-dessous leur dossier présenté durant la phase de qualification. Le jury n'a pas retenu la candidature de l'école des Milles n'a pas retenu pour l'épreuve finale.



Tableau de l'école **Marie Mauron** (Aix-en-Provence)



Dossier de l'école **Jeanne d'Arc** (Lambesc)



Bioquizz de l'école **des Milles** (Aix-en-Provence)



Ecole **Georges Brassens** (Pertuis)

Dossiers élaborés par les écoles candidates durant la phase de qualification.

Trois écoles ont été sélectionnées pour la finale qui s'est déroulée sur le parcours de biodiversité le 19 juin 2014 :

- Ecole Jeanne d'Arc (Lambesc)
- Ecole Georges Brassens (Pertuis)
- Ecole Marie Mauron (Aix-en-Provence).

L'école Marie Mauron (Aix-en-Provence) est lauréate du concours Arborium 2014.

Une nouvelle édition est prévue au printemps 2015.

QUI SOMMES NOUS ?

Vous êtes ici : *échoplanète - Environnement, économie et solidarité en Provence - Actu - Énergie* - L'Agence Iter France lance le concours interscolaire Arborium

L'Agence Iter France lance le concours interscolaire Arborium

▶ 27.12.2013 / Énergie / Source : CEA Cadarache

PARTAGEZ :

IMPRIMEZ :



3 classes d'écoles primaires devront résoudre les énigmes du jeu de piste organisé le 19 juin 2014 sur le parcours de la biodiversité à Cadarache. Le dossier de candidature est à renvoyer à sylvie.andre@cea.fr avant le 24 janvier 2014.



A deux pas du château de Cadarache et du parc à mouflons, ce parcours de plus d'un kilomètre est riche d'une dizaine de stations. Il permet de découvrir la biodiversité exceptionnelle du site : les vieux chênes qui abritent tout un cortège d'insectes, la forêt de lichens, les églantiers et aubépines, le pigeonnier de Cadarache, les clairières, les insectes, la flore, les animaux qui peuplent la forêt et les bords de la Durance et du

L'école Marie-Mauron gagne le premier Arborium de Cadarache



Géographie, mathématiques ou instruction civique : les écoliers ont su déjouer tous les pièges de ce jeu de piste.

/ PHOTO M.C.

Trois classes d'Aix-en-Provence, Lambesc et Pertuis ont résolu les énigmes du concours Arborium créé par l'Agence Iter France, dans le cadre d'un jeu de piste organisé à Cadarache.

Station après station, les équipes en compétition ont découvert un lot de surprises visuelles et sonores. Ici, c'est le son des insectes qui a guidé leur pas. Là, c'est le bruit des insectes qui grignotent le bois mort. Plus loin, en arrivant aux bords du Verdon, ils ont découvert la formidable vie qui fourmille au pied de vénérables chênes plusieurs fois centenaires.

Autant d'indices utiles que chaque équipe a découvert, pas à pas, sur le jeu de piste et avec le support d'un *Ipad* et de quelques boussoles.

Au terme des épreuves organisées sur le parcours de biodiversité à Cadarache, c'est l'école Marie-Mauron qui a remporté le prix du concours Arborium, en se classant devant l'école Jeanne-d'Arc (Lambesc) et Georges-Brassens (Pertuis).

En compensation des impacts générés par Iter

Étape après étape, les élèves de la classe d'Alexis Benhamou ont fait un véritable sans faute. Que ce soit pour résoudre les six énigmes, tout au long du jeu de piste guidé par des indices visuels et sonores. Et au pied des chênes plusieurs fois centenaires, ils ont su calculer et chiffrer l'âge des arbres.

Au moment de présenter leurs travaux aux membres du jury, les écoliers su argumenter

et répondre aux questions point par point.

Ce concours Arborium (organisé pour la toute première fois), s'adressait aux élèves des écoles primaires. **Il vise à les impliquer dans un projet pédagogique qui fait appel aux notions du vivant mais aussi à la géographie, aux mathématiques, ou encore, à l'instruction civique.**

Ce challenge mettait en relief la polyvalence des thématiques écologiques, sociales, économiques, éthiques de la biodiversité et **encourage une approche transversale et créative.** C'est l'aboutissement d'un formidable travail engagé avec les enseignants, dans le cadre de **l'atelier ludo-éducatif** construit sur une démarche de questionnement, d'expérimentation et d'échanges.

Les membres du jury, Elsa André (de l'Office national des forêts), Jeanine Marino-Brochier, (de France Nature Environnement), et Jean-Michel Aguilon, (du Centre permanent d'information sur l'environnement) ont été très impressionnés par l'implication de chacune des équipes.

Complémentaire des visites scolaires organisées toute l'année sur le chantier de Cadarache, cette opération entraine dans le cadre des mesures mises en œuvre par l'Agence ITER France, qui ont été fixées par arrêté préfectoral, en compensation des impacts générés par le site Iter. Elle permet de partager un patrimoine régional souvent méconnu.

Mariano CORSO

ANNEXES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION AIF-CSRPN-PARC NATUREL DU LUBERON

Plan de gestion de Ribiers

28.3.2014

Participants : JM Botterau, S André (AIF) ; Emmanuel Cosson (GCP; membre du CSRPN); Aline Salvodon (PNR luberon) L. Le Legard-Moreau, S. Cadet (ONF)

Sujets traités	Actions	période
<p><u>Discussions concernant : Accentuer l'étagement vertical de la végétation/ veiller à la pérennité de l'état boisé</u></p> <p>- ONF: Au-delà des objectifs de mise en sénescence sur plus de la moitié des surfaces forestières, l'action a la volonté de rompre le caractère équié des peuplements de chêne pubescent grâce à une sylviculture adaptée sur des petites surfaces totalisant 8 ha afin d'augmenter la régénération naturelle et la représentativité des différentes classes d'âge. Cette action est favorable à l'ensemble de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux chiroptères pour la chasse - à la flore patrimoniale en jouant sur les lisières - au peuplement de chêne en évitant un risque d'absence de régénération naturelle dans un cadre où les futurs taillis matures seront voués à disparaître. <p>-PNR/GCP: La restructuration naturelle de la forêt devrait engendrer une structure du peuplement permettant une régénération suffisante. La coupe par parquet de 0.5ha reste tout de même discutable en terme de gain par rapport à la biodiversité et peut être contre productive vis-à-vis de l'objectif de vieillissement des peuplements. La terminologie de " <i>Accentuer l'étagement vertical de la végétation</i> " est à revoir car il s'agit d'avantage de créer un effet mosaïque à l'échelle du peuplement que de stratifier la végétation. Les coupes de type jardinée semblent être plus adaptées à l'irrégularisation du peuplement et à sa stratification même si ce type de sylviculture n'est généralement pas pratiqué sur ces peuplements de vieux taillis.</p> <p><u>Le consensus trouvé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation des deux types de sylviculture écologiquement responsables, en parallèle. - suivi en parallèle des 2 modalités techniques et de la réaction des peuplements : la coupe par 	<p>Modifier la fiche GHsp7; intégrer une nouvelle fiche traitant de la seconde pratique sylvicole; changer les priorisations en augmentant celles-ci.</p>	<p>Avril 2014</p>

<p>parquets de 0.5 ha proposé initialement et la réalisation d'une sylviculture de type Jardinée sur des parcelles différentes.</p> <p>Il offre deux avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1) écologique : répondre à la fois aux objectifs de création d'effet mosaïque et d'augmentation de la stratification. - 2) de connaissance : mesurer les répercussions environnementales des 2 modalités de gestions sylvicole et les comparer entre elles et vis-à-vis des îlots de sénescence mis en place. 		
<p><u>Discussions concernant la fiche : Mettre en place des îlots de vieillissements complémentaires des îlots de sénescence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ONF : l'objectif initial était concordant mais complémentaire de l'action 7, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - limiter le risque des dépérissements des taillis sans régénération. - rompre le caractère équien de la chênaie - augmenter l'effet mosaïque tout en allongeant la durée d'exploitabilité des arbres (création de micro-habitats) pour la création de relais écologiques spatiaux entre les îlots de sénescence. -PNR/GCP: La logique est aussi la même que pour la fiche action 7. Même réflexion. Qui plus est, les îlots de vieillissement peuvent agir comme des "pièges à faune", effet contre productif, si à terme ils ne sont pas mis en sénescence. <p><u>Le consensus trouvé :</u></p> <p>La solution est en partie résolue par la reprise de la fiche 7 et la création d'une nouvelle fiche (<i>discussion précédente</i>).</p> <p>La dénomination en "parcelles de réserves" des dits "îlots de vieillissement" est plus explicite.</p> <p>Dans ces parcelles, on s'interdit d'intervenir du point de vue sylvicole durant la durée du plan de gestion.</p> <p>On y interviendra peut-être dans 20 ans, en fonction des choix de gestion qui seront arrêtés, au regard des résultats comparatifs des 2 traitements sylvicoles mis en œuvre (ACTION 7)</p> <p>Les objectifs premiers sont ainsi conservés, mais la méthode de réalisation pourra être amenée à changer.</p>	<p>Modification de la fiche GHsp3</p>	<p>Avril 2014</p>
<p><u>Discussions concernant la fiche action : Maintien d'un relais sylvigénétique (axe de recherche) pour les ARB</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -ONF: l'action a pour but à la fois d'accélérer les phénomènes morphologiques de vieillissement des arbres (intérêt écologique) et de mesurer cet effet d'accélération (intérêt fondamental). <p>Cette action ayant été un des axes portés à Cadarache, sa</p>		

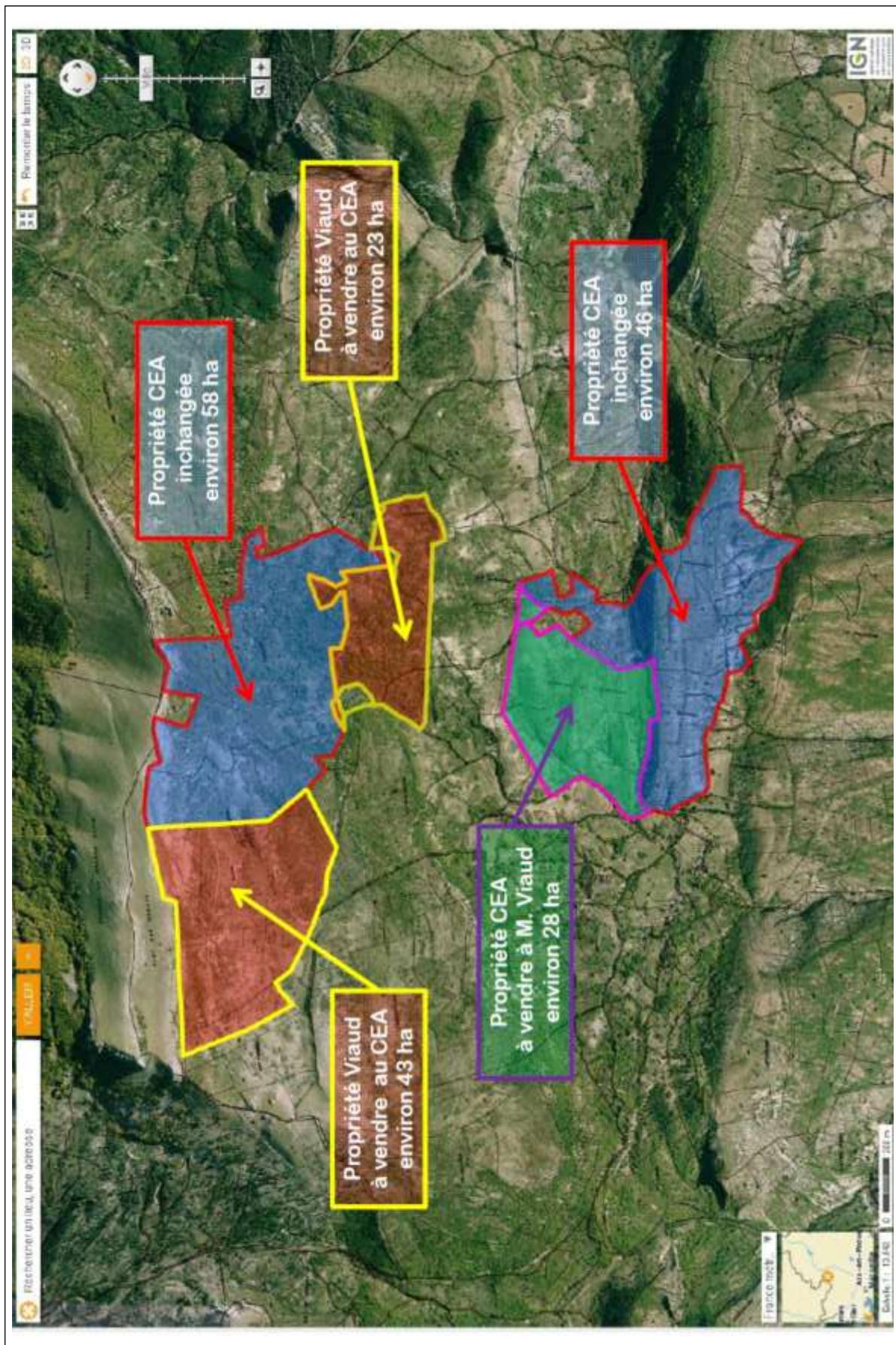
<p>réalisation dans un contexte mésologique différent est complémentaire en terme de connaissance fondamentale pour le génie écologique dans un cadre de mesures compensatoires. Le caractère traditionnel de ces pratiques (dans un cadre pastoral) dans les Pré-Alpes, comme en Provence, a de facto entraîné la création d'ARB de la main de l'homme. La mesure physique des incidences de ce type d'intervention de manière diachronique semble donc intéressant.</p> <p>-PNR/GCP: La mesure peut porter un intérêt fondamental intéressant, mais semble non prioritaire pour ce plan de gestion. A Cadarache, l'accélération de ces processus naturels par "génie écologique" s'entendait mieux pour rétablir les connectivités, mais perd de sa légitimité sur Ribiers. Des difficultés de perceptions du public de ce type d'actions peuvent aussi apparaissent.</p> <p><u>Le consensus trouvé :</u> L'ONF entend bien et s'accorde à dire que cette action n'est pas prioritaire pour ce plan de gestion, s'affichant d'avantage comme une action complémentaires à celle de Cadarache, valorisable dans le cadre de mesures de génie écologique. Elle peut tout a fait être retirée de celui-ci.</p>	<p>Suppression de la fiche GAC-1</p>	<p>Avril 2014</p>
<p><u>Discussions concernant l'éventualité d'adjoindre des actions d'études au plan de gestion :</u></p> <p>- PNR/GCP: Il semble opportun de réaliser des inventaires au travers de ce plan de gestion, afin d'améliorer la connaissance fondamentale en écologie et sa relation avec la gestion des sites</p> <p>- ONF : Tout à fait d'accord, avec le bémol de la nécessité de considérer un ratio études /actions favorable. Le cadre financier est nécessairement contraint, comme pour tout gestionnaire. On ne peut pas multiplier les études.</p> <p>- GCP : montrer cette nécessité est aussi un moyen de faire valoir des possibilités de financements externes pour ces études. Faire état de ces besoins ne nécessite pas forcément un financement AIF, mais permet de fédérer autour d'objectifs.</p> <p>AIF : Dans le cadre du plan de gestion conservatoire de Ribiers, document résultant d'une obligation réglementaire incombant à ITER France, il faut être très attentif aux actions affichées. On ne peut pas inclure dans le plan de gestion de Ribiers tous les besoins en études écologiques. On peut envisager de proposer que ce site reste ouvert à la connaissance écologique en favorisant les partenariats (associations, facultés...) pour mieux connaître le site.</p> <p><u>Le consensus trouvé :</u> Exposer dans le plan de gestion le caractère particulier de Ribiers où différents types de recherche (écologie, espèces...) peuvent être menées, bien au-delà des seules obligations de l'AIF.</p>	<p>Rédiger sous une forme à définir ce besoin, une procédure type pour</p>	<p>Avril 2014</p>

<p>Cadrer l'intervention de spécialistes par des conventions types.: RIBIERS devenant un sujet de recherche "type".</p>	<p>l'accès au site de Ribiers comme support de recherches spécifiques, en hiérarchisant les enjeux de connaissance et les partenariats à favoriser</p>	
<p><u>Etapes suivantes:</u> Présentation du plan de gestion au comité de suivi et à la commune, intégration dans un plan d'aménagement forestier, 1ères mises en oeuvre</p>		<p>A définir</p>

Le technicien forestier en charge de la rédaction du document de gestion,

Cadet Serge

PERIMETRE DES PARCELLES A SAINT-VINCENT-SUR-JABRON
(2012-2014)



Agence Iter France

Bâtiment 521, CEA/Cadarache
13 108 Saint-Paul-lez-Durance

Tel : 04 42 25 29 26 – sylvie.andre@cea.fr

